

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°40-2024**

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt quatre et le quatorze octobre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
en exercice : 15 présents : 14 votants : 15	ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTES: Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Sébastien MARTINEZ, Jacqueline COURNEDE (pouvoir à Marie-Hélène FRANCOIS), Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Claudine MONTELS, Lina POUGET
<u>Date convocation</u> 08/10/2024	
<u>Date d'affichage</u> 08/10/2024	
Secrétaire de séance : Jean-Claude ARNAUD	

OBJET : Délibération pour l'attribution d'une subvention à l'association Génération Mouvement à l'occasion du 11 novembre 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de l'Association Génération Mouvement qui sollicite une subvention de 150 € pour la participation à la manifestation du 11 novembre 2024 pour la Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 150 euros à l'Association « Génération Mouvement » pour la Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.
- Que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le budget en cours

Le Secrétaire,

Jean-Claude ARNAUD



Le Maire,

Yves CHAPRON